

## AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

### **Décision du 17 mars 2015 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile**

NOR : DEVA1506458S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu les articles R. 421-9 à R. 421-13 du code de l'aviation civile;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif;

Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire;

Vu la décision du 12 octobre 2012 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le paragraphe *b* du I (section des essais et réceptions) de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 12 octobre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« *b*) Membres représentant l'aviation civile

Mme Geneviève MOLINIER est nommée membre suppléant, en remplacement de M. Thierry LEMPEREUR. »

#### Article 2

Le paragraphe *a* du II (section du transport aérien) de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 12 octobre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« *a*) Membres représentant l'aviation civile

Mme Geneviève MOLINIER est nommée membre suppléant, en remplacement de M. Thierry LEMPEREUR. »

#### Article 3

Le paragraphe *a* du III (section du travail aérien) de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 12 octobre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« *a*) Membres représentant l'aviation civile

Mme Geneviève MOLINIER est nommée membre titulaire, en remplacement de M. Thierry LEMPEREUR. »

#### Article 4

L'article 2 de la décision du 12 octobre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« Mme Geneviève MOLINIER est nommée présidente de la section du travail aérien, en remplacement de M. Thierry LEMPEREUR. »

#### Article 5

Le mandat des membres désignés ci-dessus expire le 11 octobre 2015.

#### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 17 mars 2015.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,*  
P. CIPRIANI